

Les prêts et primes à caractère social de la Province de Luxembourg

Les prêts

Prêts d'études

Prêt accordé aux étudiants pour des études de niveau supérieur d'un montant maximum annuel de **3.000 €** par étudiant à rembourser à la fin des études.

A titre indicatif, pour l'année 2016-2017, le taux est de **0,494 %**.

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.27.53

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Jeunes / Prêts d'études

Les primes

Prime pour les frais de raccordement et de placement d'un appareil téléphonique en faveur de personnes âgées ou handicapées isolées

Cette prime unique de **60 €** est réservée, sous certaines conditions, soit à personnes handicapées soit aux personnes âgées d'au moins 70 ans.

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.35

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Prêts et Primes / Primes téléphone et télévigilance

Prime annuelle pour l'utilisation du téléphone par les personnes âgées ou handicapées isolées

Cette prime annuelle de **50 €** est liée aux mêmes conditions que la prime pour les frais de raccordement et de placement d'un appareil téléphonique.

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.35

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Prêts et Primes / Primes téléphone et télévigilance

Prime pour la location et l'utilisation d'un appareil de télévigilance

Les personnes handicapées ou âgées de 70 ans et plus répondant à certaines conditions et disposant d'un appareil de télévigilance relié à une centrale assurant un service permanent peuvent bénéficier d'une prime provinciale annuelle de **90 €** (45 € si la demande est introduite après le 1^{er} juillet).

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.35

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Prêts et Primes / Primes téléphone et télévigilance

Prime à l'adaptation du logement pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Une prime de maximum **1.500 €** est accordée, sous certaines conditions, pour effectuer des travaux dans son logement, que l'on soit propriétaire ou locataire, en vue de l'adapter à la perte d'autonomie d'une personne âgée (65 ans et plus).

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.27.54

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Prêts et Primes / Prime à l'adaptation du logement pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Prime provinciale en faveur des jeunes pour l'inscription à un club sportif

En partenariat avec le Service provincial Culture Enseignement et Formation – Jeunesse et Sport

Une prime de maximum **80 €** est accordée aux jeunes de 5 à 18 ans pour l'inscription à un club sportif affilié à une fédération reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous certaines conditions de revenus de la famille.

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.35

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Jeunes / Prime provinciale en faveur des jeunes pour l'inscription à un club sportif

Intervention dans les frais néonataux

Cette intervention est accordée dans les frais hospitaliers, médicaux ou de transport restant à charge du patient et résultant du transfert in utero ou du nouveau-né vers un service de soins néonataux intensifs ou autre service de soins intensifs situé en-dehors de la province de Luxembourg.

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.35

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Prêts et Primes / Prime néonatal

Autre aide

Assurance volontariat

La Province de Luxembourg offre, grâce à la Loterie Nationale et à l'Association des Provinces Wallonnes (APW), une assurance gratuite pour les volontaires œuvrant dans les associations de tous les secteurs d'activités.

Chaque association peut bénéficier annuellement de **200 journées** de couverture (un volontaire par jour = une journée).

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.27.54

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Volontariat / Assurance